

QUAND L'INATTENDU  
ARRIVE, IL N'Y A PAS  
DE TEMPS A  
**PERDRE.**



**HISCOX**

Le dirigeant se doit de protéger son entreprise mais aussi son patrimoine personnel. Gardons à l'esprit qu'un accident de parcours peut détruire ce que l'on a façonné tout au long d'une carrière.

### **Hiscox. Assureur spécialiste**

Hiscox ne se contente pas de payer vos frais de défense civils et pénaux et les éventuels dommages et intérêts dus si vous êtes jugé responsable. Nous vous accompagnons pendant toute la procédure. Avant même toute action contre vous, nous pouvons payer un avocat quand vous êtes entendu comme témoin. Nous vous proposons, ainsi qu'à votre famille, un soutien psychologique personnalisé. Si votre responsabilité n'est pas reconnue, Hiscox vous accompagne dans la réhabilitation de votre image.

### **Valeur ajoutée pour votre activité**

En tant qu'experts spécialistes des professionnels, nous savons la valeur d'un service de qualité et d'une approche simple, flexible et rapide. C'est pourquoi, quand nous vous couvrons, nous vous offrons aussi les bénéfices suivants :

- **une forte culture du service**, dédiée à votre tranquillité d'esprit,
- **des polices d'assurance flexibles**, adaptables aux besoins de votre activité et aux changements que vous jugerez nécessaires, à n'importe quel moment,
- **des souscripteurs experts** dotés de pouvoirs de décision importants qui leurs permettent d'être très réactifs.

## **Philosophie de règlement des sinistres**

Nous sommes particulièrement attentifs au processus de gestion des sinistres afin qu'il soit le plus fluide possible. Nous partons du principe que votre réclamation est juste et ne tentons pas d'interpréter le contrat en votre défaveur. Si le sinistre est dû, nous le payons. C'est notre philosophie, et notre métier.

## Avec Hiscox...

Exercez votre activité en toute sérénité, nous sommes là pour préserver votre patrimoine personnel.

L'assurance responsabilité des dirigeants permet de prendre en charge au titre de la garantie les frais de défense, les dommages et intérêts, les frais d'assistance psychologique, les frais de réhabilitation de l'image du dirigeant.

Hiscox vous protège contre les conséquences :

- **de la violation de lois, règlements, statuts**
- **des fautes liées à l'emploi** (harcèlement moral, délit d'entrave)
- **des fautes de gestion** par imprudence, dans l'investissement, par négligence
- **du comblement de passif**
- **des fautes au sein des mandats dans les participations minoritaires**

## Exemples de sinistres

- Dans le cadre de la cession d'une filiale, les membres du conseil d'administration ont été reconnus responsables, sur leurs biens propres, d'une partie du passif social suite à leur soutien financier abusif de ladite filiale en difficulté. Hiscox a financé les frais de défense de ces dirigeants et a réglé les dommages et intérêts auxquels ils ont été condamnés.
- Un directeur d'exploitation est mis en cause par les Pouvoirs Publics dans le cadre d'une enquête pour soupçon de travail dissimulé. Les gendarmes sont venus le chercher chez lui, au cours du petit déjeuner qu'il prenait en famille. Le tribunal l'a finalement mis hors de cause. Hiscox a financé les frais d'assistance psychologique pour la famille choquée par l'arrestation, les frais de défense et les frais de réhabilitation d'image (rédaction et diffusion du communiqué destiné à la presse professionnelle).

## Next steps ?

Cette brochure est un résumé non exhaustif de notre offre d'assurance responsabilité des dirigeants. Pour plus d'information et l'obtention d'un devis, contactez votre assureur-conseil.

### Nous assurons aussi :

- la responsabilité civile professionnelle
- les bureaux
- le kidnapping et l'extorsion
- les collections d'entreprises
- les habitations haut de gamme
- les objets d'art et les collections
- les professionnels de l'art
- les musées et expositions
- les matériels et équipements



19 rue Louis le Grand 75002 Paris

T 0810 50 20 10

F 0810 00 71 02

E [hiscox.info@hiscox.fr](mailto:hiscox.info@hiscox.fr)

[www.hiscox.fr](http://www.hiscox.fr)

Les sinistres sont étudiés au cas par cas et sont sujets aux conditions applicables de la police d'assurance qui y est rattachée.